



Donne de la voix
à tes idées !

CONSEIL MUNICIPAL DES LYCÉENS



Tu es au lycée,
tu habites ou tu es scolarisé(e)
à Asnières-sur-Seine ?

DÉPOSE TA CANDIDATURE

Instances participatives jeunesse
Centre administratif et social
16 place de l'Hôtel de Ville
cmc-cml@mairieasnieres.fr

Édito

Nous attendons beaucoup de l'implication de nos lycéens dans la ville. Leurs propositions et leurs initiatives sont bienvenues.

Nous vous encourageons vivement à participer à cette instance qui est un bel exemple de proximité et de démocratie locale.



Cyrille RECLUS

Adjoint au maire délégué
au commerce,
aux marchés
d'approvisionnement,
à la jeunesse,
à l'insertion et à l'emploi



Manuel AESCHLIMANN

Maire d'Asnières-sur-Seine
Vice-président de la
Métropole du Grand Paris

Tu souhaites t'investir dans la vie de ta ville ?
Tu as des projets à faire connaître
ou un souhait sur la réalisation d'une action ?

**Fais entendre ta voix et porte-toi candidat
au Conseil municipal des lycéens**



Avril 2022 : Concours d'éloquence



**Prix de l'initiative
citoyenne collective
de la section
des Hauts-de-Seine**



Décembre 2022 : une lettre, un sourire
dans les résidences autonomie



Septembre 2022 : World Clean Up Day



Septembre 2022 : Asnières Gaming



Novembre 2022 : les calendriers de l'Avent
solidaire

Sans oublier les **cérémonies patriotiques** auxquelles nous sommes toujours présents et les manifestations municipales suivantes : opération brioches, marché de Noël, les ateliers numériques seniors.

Ton parcours

Tu es en classe de : Seconde Première Terminale

Autre, préciser :

Nom de ton lycée :

Présente-toi en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....

Parle-nous de tes loisirs, passions, participations associatives et/ou bénévoles :

.....
.....
.....

Tes motivations

Quelles sont tes motivations pour t'inscrire au Conseil municipal des lycéens ?

.....
.....
.....

Quels projets souhaiterais-tu mettre en place pour ta ville ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil municipal des lycéens permet aux jeunes Asniérois(es) d'exprimer leurs idées de projets et d'actions pour la ville d'Asnières-sur-Seine. Dès le projet voté, les jeunes aideront à le mettre en place à chacune de ses étapes.

Ce conseil sera composé de jeunes Asniérois(es) ainsi que de jeunes scolarisés dans la ville.

Pour être candidat, il faut :

- Être Asniérois(e) ou scolarisé(e) à Asnières-sur-Seine.
- Être lycéen.
- Remplir ce dossier de candidature et le déposer (ou l'envoyer par voie postale, voir informations sur la couverture).

Comment faire ?

Étape 1 : Complète ton dossier de candidature avant le 20 octobre.

Étape 2 : Dépose ton dossier au Centre administratif et social (16 place de l'Hôtel de Ville) ou par courriel : cmc-cml@mairieasnieres.fr

Étape 3 : Échange avec les élus délégués à la jeunesse et la coordinatrice pour valider ta candidature.

Renseignements

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone :
Adresse email :

Mère

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
N° de téléphone :
Adresse email :
Personne à contacter en cas d'urgence

Père

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
N° de téléphone :
Adresse email :
Personne à contacter en cas d'urgence

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), détenteur(trice) de l'autorité parentale, autorise mon fils/ma fille à candidater au Conseil municipal des lycéens de la Ville d'Asnières-Sur-Seine, instance de démocratie participative, et certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

J'autorise les services de la Mairie d'Asnières-sur-Seine à conserver ces informations et à les informatiser. J'autorise les services de la Mairie d'Asnières-sur-Seine à prendre en photo et vidéo mon fils/ma fille et autorise que ces captations servent à la promotion du Conseil municipal des lycéens d'Asnières-sur-Seine, dans la limite d'un usage non-commercial.

Fait à :

Qualité : Père Mère Autre : Date :

Signature :

LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel :

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par les Instances participatives jeunesse dans un fichier informatisé ayant pour finalité le traitement des demandes d'inscription des jeunes aux activités de la Commune d'Asnières-sur-Seine.
- Le responsable du présent traitement est le responsable des Instances participatives jeunesse d'Asnières-sur-Seine.
- Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.
- Les données sont conservées jusqu'à la démission du candidat et sont détruites à cette date.
- Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union européenne.
- Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès des Instances participatives jeunesse de la Ville d'Asnières-sur-Seine par courrier ou par courriel aux adresses suivantes :

- Instances participatives jeunesse - Pôle de la vie locale - Centre administratif et social - 16 place de l'Hôtel de Ville - 92600 Asnières-sur-Seine
 - ytebbi@mairieasnieeres.fr ou cmc-cml@mairieasnieeres.fr
 - Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville d'Asnières-sur-Seine en envoyant un courriel à l'adresse : donneespersonnelles@mairieasnieeres.fr
- Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).